PV non rémunération président SASU

ABC RENOV, SAS au capital de 1000 euros
Siège social : *13 rue du Chardonnay 91310 MONTLHERY*
980 508 212, RCS EVRY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 8 JANVIER 2025

L'an 2025, le 8 janvier, à 18H00, M. Andy COUSIN, associé unique de la société ABC RENOV, société par actions simplifiée au capital de 1000,00€, immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 980 508 212 et dont le siège social est situé au 13 rue du Chardonnay 91310 MONTLHERY,

Après avoir exposé qu'il est également Président de cette société,

A pris les décisions suivantes relatives à la rémunération de ses fonctions de Président et au remboursement de ses frais professionnels :

Première Décision

Monsieur COUSIN, associé unique, décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président, à compter de son immatriculation, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025 inclus, date de la clôture du deuxième exercice social.

Deuxième Décision

L'associé unique pourra se faire rembourser par sa société, sur justificatifs, les frais exposés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Le présent procès-verbal, signé par l'associé unique, sera consigné sur son registre des décisions.

Signature de l'associé unique

